

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 99-576 DU 06 DECEMBRE 1999

Chargeant Monsieur Ousmane BATOKO,
Ministre de la Fonction Publique, du Travail et
de la Réforme Administrative de l'intérim de
Monsieur Abdoulaye BIO TCHANE,
Ministre des Finances et de l'Economie
A compter du 04 au 07 Décembre 1999.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT ,

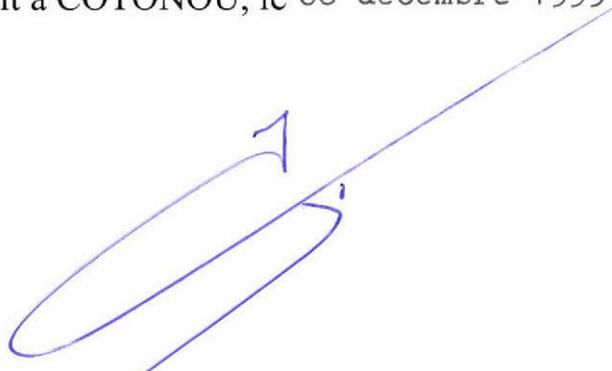
- VU : La Loi N° 90-032 du 11 Décembre 1990, portant Constitution de la République du Bénin
- VU : La Proclamation le 1^{er} Avril 1996 par la Cour Constitutionnelle des Résultats définitifs de l'élection Présidentielle du 18 Mars 1996 ;
- VU : Le Décret N° 99-309 du 22 Juin 1999, portant composition du Gouvernement ;

DECRETE

ARTICLE 1^{ER} : Pour compter du 04 au 07 Décembre 1999, Monsieur Ousmane BATOKO, Ministre de la Fonction Publique, du Travail et de la Réforme Administrative est chargé de l'intérim du Ministre des Finances et de l'Economie pendant l'absence de Monsieur Abdoulaye BIO TCHANE.

ARTICLE 2 : Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 06 décembre 1999


Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 CES 2 HAAC 2 PM 4 MF 4 MENRS 4
MPREPE 4 - SGG 4 Autres Ministères 16 - Départements 6 - JORB 1.